

CLUSTER : Les pôles de compétitivité franc-comtois de nouveau labellisés

Le 27/03 dernier, les ministres Bruno Le Maire et Roland Lescure, aux côtés de Carole Delga, présidente de l'Association des Régions de France, ont annoncé les lauréats à l'appel à candidatures pour la phase V des pôles de compétitivité. Au terme du processus de sélection national porté par l'État, en lien étroit avec les Régions, les 5 pôles de compétitivité de Bourgogne-Franche-Comté financés principalement par la Région ont été à nouveau labellisés, confortant ainsi leur rôle fédérateur pour la période 2023-2026. Ces 5 pôles de compétitivité labellisés jusqu'en 2026 sont : Nuclear Valley (siège à Châlon-sur-Saône/71) ; PMT (anciennement [POLE DES MICROTECHNIQUES DE BESANCON](#) / T : 03.81.81.82.83 (siège à Besançon/25) ; Pôle Véhicule du futur (siège à Etupes/25) ; Vitagora (siège à Dijon/21) et Polymeris (siège à Oyonnax/01). Un nouveau pôle dédié à la transition carbone des infrastructures de transport des personnes, des biens & des fluides (eau, gaz, électricité, datas), Infr@2050, implanté sur les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Bourgogne-Franche-Comté, est labellisé pour une période de 2 ans.

<https://www.pmt-innovation.com/>